

Le 26 novembre 2018

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 26 novembre 2018, à 19 h 00.

Sont présents:
M. le Maire, Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères, Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas.

M. Gaétan Tremblay est absent.

La secrétaire-trésorière, Mme Maryane Bélanger est présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par la secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-11-274 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Contrat de réfrigération
- 4- Transfert machinerie et équilibre budgétaire
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

CONTRAT DE RÉFRIGÉRATION

- 18-11-275 QU'UN appel d'offre par SEAO a été publié le 9 octobre 2018.

QUE suite à l'analyse des propositions des soumissionnaires suivants (Les Industries Toromont Itée. (Cimco Réfrigération), Le Groupe M.E.A.S Inc. (Zéro-C)) dans le cadre du processus d'appel d'offre pour les travaux tels que décrits dans le devis de performance, la firme d'ingénieur TST recommande d'octroyer le contrat à Industries Toromont Itée. au coût de 1 041 002 \$, puisqu'il a fourni une soumission conforme avec le prix le plus compétitif.

Il est proposé par Mme Louise Paquet secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

Que le conseil accepte les recommandations de l'ingénieur et octroie le contrat aux Industries Toromont Itée. au coût de 1 041 002 \$.

TRANSFERT MACHINERIE ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

18-11-276 Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

QUE l'on transfère au fonds opération un montant de 15 588,98 \$ des fonds affectés -machinerie lourde 59-110-23 pour l'achat d'une remorque et des accessoires.

QUE l'on transfère au budget de fonctionnement -voirie un montant de 30 000 \$ des fonds investissements 03 310 00 043 pour régulariser les dépenses d'entretien de l'équipement d'été.

QUE l'on transfère au budget de fonctionnement -enlèvement de la neige un montant de 30 000 \$ des fonds investissements 03 310 00 043 pour régulariser les dépenses d'entretien de l'équipement d'hiver.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-11-277 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 08.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2018

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale